INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES TOULOUSE

SUIVI DES ENSEIGNEMENTS EN AUDITEUR LIBRE DANS LE CADRE DES ECHANGES ACADEMIQUES

Département GPE

Le département Génie des Procédés et Environnement soutien et encourage les échanges académiques des étudiants. A ce titre, de nombreux étudiants étrangers sont accueillis dans le département, permettant ainsi un départ à autant d'étudiants INSA. Le Conseil de Département a décidé de fixer des règles pour les départs en échange académique et en particulier a identifié des UF, dites majeures, qui doivent être validées par tous les étudiants pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur en Génie des Procédés. Cela permet notamment aux étudiants ayant fait en échange académique en 4ème année, de suivre en 5ème année un PTP de leur choix (dans la limite des places disponibles et selon les règles d'attribution des places établies).

L'établissement des Learning Agreement (LA) dans les Universités partenaires en accord avec les UF majeures n'étant pas toujours possible, la validation de ces UF en auditeur libre est demandé (autant que possible, les UF passées en auditeur libre doivent compléter un LA et non pas s'ajouter en plus).
Dans ces cas, l'égalité dans le traitement des étudiants, la responsabilisation des étudiants, mais aussi la maîtrise du coût de la formation, ont conduit à l'établissement des règles suivantes :

1 - Concernant les examens :
Le conseil de département a ratifié encore cette année le principe que les examens ne peuvent pas être passés à distance. Les étudiants doivent donc passer les épreuves dans la session 2. Cela ne donne pas beaucoup de marge aux étudiants certes, mais ça va dans le sens de les responsabiliser.

2- Concernant la préparation des UF suivies en auditeur libre :
Les documents de base (polycopiés) des UF dites majeures seront sur Moodle, et donc à disposition des étudiants. Le département attire néanmoins l'attention des étudiants sur l'intérêt d'utiliser les services de documentation des universités d'accueil pour se procurer des ouvrages complémentaires. Aucun cours spécifique ne sera ajouté pour les étudiants auditeurs libre, à l'exception de 2 cas ci-dessous, et cela pour 2 raisons : la nature particulière de ces enseignements sur logiciel spécifique, et le fait que ces enseignements sont très difficiles à trouver par ailleurs, qui fait qu'ils sont presque systématiquement suivis à distance.

- 2h seront proposés par 1 enseignant de FLUENT, afin de donner aux étudiants les éléments nécessaires pour démarrer le logiciel et poser les premières bases leur permettant de travailler en autonomie par la suite.
- 2h seront proposés par 1 enseignant de PROSIM, afin de donner aux étudiants les éléments nécessaires pour démarrer le logiciel et poser les premières bases leur permettant de travailler en autonomie par la suite.

Pour le reste des enseignements le département n'organisera pas de séances de tutorat spécifiques, qui déplacent la responsabilité de l'étudiant vers l'enseignant. En effet, l'étudiant qui part à l'étranger pour faire des études le fait volontairement, et dois assumer ses choix jusqu'au bout. Lui assurer un tutorat spécifique sur toutes les matières obligatoires qui n'a pas pu suivre dans l'Université d'accueil serait déresponsabilisant et établirait une inégalité de traitement entre tous les étudiants de l'INSA en échange.

Toulouse, Septembre 2014

La Directrice du Département GPE

Maria Aurora FERNANDEZ